

FORM 3.5
SPOUSAL WAIVER

(General Regulation - Pension Benefits Act, ss.21(2)(g.1),
46.2)

*TO: _____,
name of administrator
administrator of _____
name of pension plan

-OR-

*TO: _____,
name of financial institution
financial institution that acts as a trustee for the locked-in re-
tirement account (LIRA) or life income fund (LIF).

I, _____,
full name
am the spouse of _____,
full name

who is a member or former member of a pension plan regu-
lated by the *Pension Benefits Act* or the owner of a LIRA or LIF.

I acknowledge that I waive any right I have in the pension
fund, LIRA or LIF under the *Pension Benefits Act*, its regu-
lations or the pension plan or contract.

I understand that as a result of my signing this waiver

(a) I waive any right I may have to a survivor pension
of at least sixty per cent of my spouse's benefit should my
spouse predecease me,

(b) the LIRA, LIF or the commuted value of the de-
ferred pension is to be withdrawn because neither my
spouse nor myself is a Canadian citizen and we are not
resident in Canada, and

(c) payment will be made to my spouse as a cash lump
sum and this may result in my receiving no survivor ben-
efits.

I hereby acknowledge that I have read the contents of this
waiver form, sign it freely and voluntarily and understand
the consequences of signing it.

FORMULE 3.5
RENONCIATION DU CONJOINT

(Règlement général - Loi sur les prestations de pension,
art.21(2)g.1) et 46.2)

*DESTINATAIRE : _____,
nom de l'administrateur
administrateur de _____
nom du régime de pension

-OU-

*DESTINATAIRE _____,
nom de l'institution financière
institution financière qui agit à titre de fiduciaire pour un
compte de retraite immobilisé (CRI) ou un fonds de revenu
viager (FRV).

Je soussigné(e), _____,
nom au complet
suis le conjoint de _____,
nom au complet

qui est un participant ou ancien participant d'un régime de
pension régit par la *Loi sur les prestations de pension* ou le
propriétaire d'un CRI ou FRV.

Je reconnais renoncer à tout droit que j'ai dans un fonds de
pension, CRI ou FRV en vertu de la *Loi sur les prestations
de pension*, ses règlements ou du régime de pension ou d'un
contrat.

Je comprends qu'en apposant ma signature sur la présente
renonciation

a) je renonce à tout droit que je puis avoir à la pension
de survivant d'au moins soixante pour cent des presta-
tions de mon conjoint au cas où mon conjoint décède
avant moi,

b) le CRI, FRV ou la valeur de rachat de la pension dif-
férée doit être retiré parce que ni mon conjoint ni moi
sommes des citoyens canadiens et nous ne sommes pas
des résidents du Canada, et

c) le paiement sera versé à mon conjoint sous forme de
somme forfaitaire et cela peut avoir comme résultat de
m'empêcher de recevoir des prestations de survivant.

Par les présentes, je reconnais avoir lu le contenu de la pré-
sente formule de renonciation, que je l'ai signée librement et
volontairement et que je comprends les conséquences de ma
signature.

Declared before me _____ at _____ this
_____ day of _____, 20____

Déclaré(e) devant moi _____ à _____
le _____ 20____

Signature of Declarant

signature du déclarant

* A Notary Public in or A Commissioner of
and for the _____ Oaths* Being a Solici-
of _____ tor/*My Commission
Expires _____

* Notaire dans et pour ou Commissaire aux ser-
la _____ ments* en ma qualité
de _____ d'avocat/*Ma commis-
sion expire le _____

(Seal)

(Sceau)

*DELETE INAPPLICABLE PORTIONS. MUST BE
TAKEN BY A NOTARY PUBLIC IF DECLARED OUT-
SIDE NEW BRUNSWICK.

*RAYEZ LES MENTIONS INUTILES. DOIT ÊTRE
FAITE DEVANT UN NOTAIRE, SI LA DÉCLARATION
EST FAITE À L'EXTÉRIEUR DU NOUVEAU-
BRUNSWICK.

NOTE:

REMARQUE :

(a) This waiver is not valid unless it is signed and delivered
to the administrator of the pension plan or the financial insti-
tution that acts as trustee for the locked-in retirement account
or the life income fund within one year preceding payment.

a) La présente renonciation n'est valide que si elle est si-
gnée et délivrée à l'administrateur du régime de pension ou
à l'institution financière qui agit à titre de fiduciaire pour un
compte de retraite immobilisé ou un fonds de revenu viager
dans l'année précédant le paiement.

(b) This waiver may be revoked by the spouse communi-
cating such revocation to the administrator at any time prior
to payment.

b) La présente renonciation peut être annulée par le con-
joint, en tout temps avant le paiement, en communiquant une
telle révocation à l'administrateur.

2003-87

2003-87